

Liste de contrôle pour l'arrivée au Maroc

Avec un e-Visa, ayez sur vous votre passeport, l'e-Visa imprimé et, si vous en avez utilisé un, votre visa ou titre de séjour justificatif. Entrez dans les 180 jours suivant la date de délivrance et séjournez jusqu'à 30 jours. Avec une AEVM : une seule entrée et un séjour de 90 jours au plus à compter de la date d'entrée, avant la date « valable jusqu'au » indiquée sur votre AEVM.

1. Avant le vol

- ☐ Le nom, la date de naissance et le numéro de passeport de votre e-Visa correspondent **exactement** à votre passeport.
- ☐ Vous voyagez avec **le même passeport** que celui de votre demande.
- ☐ Votre date d'arrivée tombe dans la période de validité de votre e-Visa ou de votre AEVM.
- ☐ **Imprimez** votre e-Visa ou votre AEVM et gardez-en une copie sur votre téléphone. La compagnie aérienne peut le vérifier à l'enregistrement.

2. Dans votre bagage à main (pas en soute)

- ☐ Votre passeport et votre **e-Visa ou AEVM imprimé**.
- ☐ L'**original** du visa ou du titre de séjour justificatif, si vous avez fait votre demande avec l'un d'eux.
- ☐ Les détails de votre hébergement et un **billet de retour ou de continuation**. Leur demande dépend de votre nationalité : emportez-les dans tous les cas.
- ☐ Chaque voyageur, enfants compris, a son propre e-Visa ou sa propre AEVM.

3. Au contrôle des passeports

- ☐ L'agent vérifie votre passeport et votre e-Visa et peut vous interroger sur le but de votre voyage, votre lieu de séjour et sa durée. Vos réponses doivent correspondre à votre demande.
- ☐ Un e-Visa ne confère pas un droit irrévocable d'entrée. L'agent de la police des frontières prend la décision finale et peut refuser toute personne qui ne remplit pas les conditions ou ne peut pas présenter les justificatifs requis.

4. Vos dates

	e-Visa	AEVM
Délai pour entrer	180 jours à compter de la date de délivrance	Jusqu'à la date « valable jusqu'au » de votre AEVM
Durée maximale du séjour	30 jours à compter du jour de votre entrée	90 jours à compter du jour de votre entrée
Entrées	1 (entrée unique)	1 (entrée unique)

5. Pendant votre séjour et au départ

- ☐ Entrée unique : une fois que vous quittez le Maroc, votre e-Visa ou votre AEVM n'est plus valable, même pour un court aller-retour de l'autre côté de la frontière.
- ☐ Votre passeport reste valide pendant tout votre séjour au Maroc.
- ☐ Vous quittez le Maroc avant la fin de votre durée maximale de séjour.

6. Voyageurs avec une AEVM (République du Congo, Équateur, Ghana, Guinée)

Le formulaire officiel de l'AEVM vous demande de confirmer ces conditions de voyage ; emportez-en les justificatifs :

- ☐ Votre AEVM et les documents de votre demande : carte nationale d'identité, relevé bancaire des 3 derniers mois, réservation d'hôtel.
- ☐ Des moyens financiers suffisants : **au moins 70 EUR par jour** de séjour.
- ☐ Un **billet de retour**.
- ☐ Une **réservation d'hôtel ou une invitation**.
- ☐ Un passeport valide le jour de votre départ du Maroc.

Guides complets : [guide de l'e-Visa Maroc](#) · [guide de l'AEVM](#)

Questions : support@evis.ma

Les règles peuvent changer. Cette liste a été mise à jour en octobre 2026. evis.ma est un service privé d'assistance visa.